

Communiqué de presse de l'USM sur le mouvement des avocats.

Communiqué du 13 février 2020

Le mouvement des avocats pour sauvegarder l'autonomie et la spécificité de leur régime de retraite entre dans sa sixième semaine.

L'USM partage le constat dressé par les avocats d'une justice à bout de souffle et de l'urgence d'un renforcement de ses moyens matériels et humains.

Les actions mises en œuvre par les avocats confirment cette fragilité et aggravent considérablement les difficultés des juridictions, au détriment des justiciables et de la qualité de la justice : augmentation du temps de traitement des affaires, surcharge des audiences en raison des nombreux renvois, risques de remise en liberté de personnes dangereuses.

Les procédures qui imposent la présence des avocats sont paralysées : comparutions immédiates, délinquance des mineurs, plaider coupable... Cette situation, déjà obérée par des réformes successives d'ampleur et sans moyens suffisants, est intenable pour les juridictions et éprouvante pour les magistrats et fonctionnaires.

Les greffes, dont les effectifs sont notoirement insuffisants, sont au bord de l'implosion.

L'USM appelle donc les magistrats à refuser les audiences tardives et la création de nouvelles audiences.

Faute de moyens adaptés pour faire face au surcroît d'activité actuel, elle rappelle que les magistrats ne sauraient être tenus responsables des dysfonctionnements qui ne manqueront pas de se produire.

L'USM appelle le Gouvernement à prendre enfin la mesure du désarroi exprimé par l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire et à trouver très rapidement la voie d'une sortie de crise.